

du jugement, devrait nous interroger seulement sur la foi ; mais l'Eglise elle-même nous enseigne que les œuvres de miséricorde sont nécessaires pour nous sauver.

Jésus-Christ nous répète la même doctrine par son Eglise. Personne, dit le Concile de Trente, ne peut être sauvé sans croire et observer les commandements de Dieu.

Il faut observer la parole de Dieu entièrement.

Quel législateur permet d'observer seulement une partie de sa loi ! Dieu nous demande d'être toujours disposés à faire tout ce qu'il nous ordonne, et toute violation d'un de ses commandements est un péché.

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel : voilà l'enseignement de Jésus-Christ. Or, dans le ciel tout obéit à la volonté de Dieu et prévient ses moindres désirs.

Nous devons observer tous les commandements de Dieu, que nous transgressons trop souvent. Nous oublions que la plus petite désobéissance diminue l'amitié de Dieu pour nous, et que nous devenons ses ennemis, si nous transgressons l'une de ses lois en matière grave.

On dit pour s'excuser, que le péché véniel ne provoque pas la colère de Dieu. Sans doute, mais la Sainte Ecriture nous enseigne qu'il conduit peu à peu au péché mortel. D'ailleurs, la limite entre le péché véniel et le péché mortel n'est pas déterminée positivement, et les péchés même véniels sont sévèrement punis.

On n'avance guère ses affaires en observant certains commandements et en violant les autres. C'est comme si on n'en observait aucun.

Conclusion : Ecouter et méditer la parole de Dieu, afin de la connaître, de la prendre comme règle de vie et de l'observer entièrement, en lui conformant ses pensées, ses paroles et ses actions.

Le dogme de l'expiation

Il est proclamé par la raison et attesté par l'Évangile. Sa négation est donc une absurdité manifeste.

Mais telle ou telle catastrophe est-elle spécialement permise à titre d'expiation, et pour payer une dette précise. Il est généralement difficile de l'affirmer, et c'est un point sur lequel il faut être prudent.